

COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PERIGORD

ARTISANS ET COMMERÇANTS, DES AIDES FINANCIERES POUR DEVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

La communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord via la Région Nouvelle-Aquitaine et les chambres consulaires (montage des dossiers) vous accompagnent dans votre projet de développement grâce à un dispositif dédié. Appelée **SRDEII**, le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation permet aux communautés de communes d'accompagner financièrement les entreprises, sous certaines conditions.

Quels types de travaux sont éligibles ?

Aide à l'investissement des transitions TPE dont l'hôtellerie, les campings et les gîtes

Objectifs : aide à l'investissement permettant à l'entreprise d'engager ses transitions, notamment RSE, Favoriser les circuits courts, l'approvisionnement en local, l'économie circulaire (valorisation des déchets, le réemploi / la réutilisation des outils de production...)

→ Aide à l'investissement : équipements

Aide à l'investissement des TPE à fort potentiel TPE artisanales ou de production

Objectifs : Permettre à la TPE puisse passer un cap stratégique et favoriser la croissance externe et la structuration des TPE.

→ Aide à l'investissement : acquisition de matériel

Aide au conseil pour les entreprises du tourisme (hors établissement comprenant un restaurant)

Objectif : Accompagner l'expertise préalable à la création, le développement ou la transmission d'activités touristique.

→ Aide au conseil : cout de l'étude

Soutien au développement des Circuits Alimentaires Locaux (Entreprises, Associations, EARL)

Objectifs : Structurer les filières locales alimentaires et développer la création de nouveaux circuits de commercialisation pour les entreprises.

→ Aide à l'investissement : équipement

Aide aux commerces et services du quotidien

Objectifs : Contribuer à la revitalisation et au maintien d'activité dans les communes les plus éloignées des aires urbaines.

→ Aide à l'investissement : équipement

Favoriser la création d'activités dans l'ESS

Objectifs : Soutenir la création d'entreprises vertueuses et résilientes, permettant de répondre aux besoins des habitants avec des emplois porteurs de sens et non délocalisables.

→ Dépenses liées à la phase de création intégrant les investissements matériels et immatériels (notamment les dépenses de personnel liées au projet, les dépenses de conseil externe...)

Aides aux investissements immobiliers (TPE reprise depuis moins de 2 ans)

Objectifs : Favoriser l'implantation, le développement et la reprise des entreprises en soutenant la rénovation, l'extension, l'aménagement d'immobilier d'entreprises.

→ Aménagements immobiliers dont rénovation

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à contacter :

BERGERAC ENTREPRENDRE, le guichet unique des entreprises du Bergeracois

Tel : 06 46 45 78 99 / email : m.lhoste@bergerac-entreprendre.fr pour vérifier votre éligibilité.